

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente, qui figurent tant sur nos propres bons de commandes que sur nos factures, prévalent de convention expresse et en tout état de cause, que la commande ait été prise sur nos bons de commandes revêtus de la signature et du cachet commercial de l'acheteur ou qu'elle ait été passée sur papier à lettre ou formulaire de l'acheteur. Cela dans tous les cas par courrier par télécopie ou par mail.

De toute manière, nos obligations ne résulteront que de l'acceptation expresse de la commande par notre Société, et la réception de la facture par l'acheteur implique son acceptation expresse de nos conditions générales, et la vente sera alors considérée comme définitive et irrévocable.

L'étendue de nos obligations, est strictement définie par les mentions portées sur notre bon de commandes à l'exclusion de quelques autres dispositions que ce soit.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS

Les catalogues, brochures, dépliant, notices et même les modèles exposés dans les salons ou présentés chez le client ne sauraient être considérés comme des offres fermes de notre part. ATP SOFT, se réserve à tout moment le droit de cesser l'importation ou la vente de tout modèle et d'apporter les modifications techniques et esthétiques jugées utiles, sans préavis de sa part, y compris tous les modèles précédemment livrés ou faisant l'objet d'une commande déjà acceptée.

Si les modifications techniques ci-dessus indiquées avaient pour conséquence reconnue la suppression des caractéristiques essentielles du modèle commandé et non livré, l'acheteur pourra opposer à notre société son refus d'acceptation dans les 48 heures suivant la réception du dit modèle. Passé ce délai, l'acheteur sera réputé avoir agréé définitivement le modèle reçu.

ARTICLE 3: LIVRAISONS

L'acheteur ou le réceptionnaire est tenu de vérifier les marchandises au moment de la livraison et devra obligatoirement faire toutes les réserves d'usages sur le bon de livraisons ou par LR avec AR adressés à notre Société.

Toutes nos marchandises voyagent dans tous les cas, même vendues franco domicile, aux risques et périls des destinataires qui, en cas d'avarie, manque ou retard doivent exercer eux-mêmes tous recours auprès des sociétés de transports quel que soit le mode d'expédition, notre responsabilité, se trouvant déchargée lors de la remise des marchandises aux transporteurs.

Sauf stipulation expresse contraire figurant sur le bon de commandes, les frais de port et d'emballage, l'assurance (0,45% du montant de la facture), voir de mise en place pour certains matériels, sont toujours à la charge de l'acheteur et s'entendent départ d'Arcachon.

Les délais de livraison sont connus à titre indicatif et d'une façon approximative, les retards ne peuvent en aucun cas, être un motif d'annulation de la commande ou de demande d'indemnité.

Pour les clients désirant venir prendre livraison de leur commande, toute commande non enlevée dans les trente jours sera tout de même facturée. Les cas de force majeure, cas fortuits ou assimilés tels que grèves, guerrecivile ou étrangère, émeutes, incendies, phénomènes météorologiques, manque de matières premières, fermetures des frontières, réquisitions ou mesures administratives entraînant l'arrêt partiel ou total des usines, nous délient de toutes obligations de livrer et dans ces cas, sans aucune indemnité.

ARTICLE 4 : PRIX ET MIS A JOUR :

Les prix figurant sur les tarifs catalogues ou brochures ne sont donnés qu'à titre indicatif. En raison de fluctuations, de tout ordre, indépendantes de notre volonté, qui peuvent se produire entre la date d'acceptation de commande et celle de son exécution, le prix facturé, sera celui du tarif en vigueur le jour de la commande sauf si la livraison intervient à la demande du client dans un délai supérieur à 1 mois.

Les mise à jour de nos Logiciels seront disponible sur notre site INTERNET. Elles sont facturées au tarif en vigueur au jour de leurs réalisations.

ARTICLE 5 : CONDITIONS DE PAIEMENT

Seule fait foi la facture numérotée, établie à la livraison et envoyée à l'acheteur par ATP SOFT quels que soient les documents pro forma ou autres, qui auraient pu être remis préalablement.

Nos factures sont payables à notre Siège Social :

- au comptant à la commande

ATP SOFT se réserve le droit de propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de toutes les factures dues aux termes du présent contrat.

L'acheteur accepte expressément la présente réserve et toutes ses conséquences. La présente clause jouera comme une condition résolutoire.

En conséquence, en cas de non-paiement de tout ou partie du prix de quelque manière qu'il se produise, lettre de change impayée à l'échéance, simple défaut de paiement contrairement aux conditions de vente d'ATP SOFT, la vente sera résolue immédiatement de plein droit et avec effet rétroactif 15 jours après l'envoi d'un commandement de payer resté infructueux.

En cas de résolution pour défaut de paiement intégral ou partiel, l'acheteur devra restituer sans délai à ATP SOFT les marchandises vendues et livrées. Dans ce cas, les sommes versées à ATP SOFT resteraient acquises à cette dernière à titre de clause pénale pour dommages et intérêts du préjudice causé.

Il en sera de même sans mise en demeure préalable, en cas d'insolvabilité Certaine du débiteur, et notamment mise en règlement judiciaire ou liquidation de biens.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par ATP SOFT, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité, immédiate de toutes les sommes restantes dues quel que soit le mode de règlement prévu ainsi qu'une action contentieuse et l'exigibilité, à titre de dommages intérêts et de clause pénale.

Conformément à la loi N 92.1442 du 31.12.92 le défaut de paiement entraînera également l'application de pénalités de retard d'un taux égal à deux fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

De convention expresse toutes nos ventes sont conclues avec réserves de Propriété jusqu'au paiement intégral de nos factures (loi 80335 JO 12.05.80).

Sur notre site Internet vous pouvez payer votre achat par Carte Bancaire nationale, Visa, Mastercard, Aurore, Cofinoga, 4 étoile, compte PayPal, a l'aide du système de paiement sécurisé PayPal

ARTICLE 6 : CONTRAT D' ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique mis en place par la société ATP SOFT est disponible sur simple appel au 0 899 707 797 au tarif en vigueur fixé par France Télécom

Etendue des obligations de support d'ATP Soft

Les services d'assistance D'ATP Soft sont destinés à fournir des conseils, des recommandations et des informations relatifs à l'usage des progiciels ATP Soft dans les configurations matérielles et logicielles requises. ATP Soft s'engage à fournir au CLIENT les conseils les plus adéquats pour aider à résoudre les problèmes que le CLIENT pourrait rencontrer dans l'utilisation ou le fonctionnement du progiciel, mais ATP Soft ne donne aucune garantie de résolution des problèmes. Les services de support d'ATP Soft n'incluent pas le support sur site.

ARTICLE 7 : JURIDICTION

Tout litige survenant à l'occasion d'une vente de logiciels, accessoires ou services sera soumis au Tribunal de Commerce de BORDEAUX dont relève le siège social de la Société ATP SOFT, lequel sera seul compétent quelles que soient les conditions de la vente, modes d'expédition ou de paiement, domiciliation des traites et le mode de règlement accepté même en cas d'appel garanti ou de pluralité de défendeurs ou de connexité.